

EXTRAIT DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 1^{er} mai 2023 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc
 Michel Crevier
 Mario Desmeules
 Évelyne Tremblay
 Mathieu Bouchard
Était absente : Diane Tremblay

Assiste également à la réunion, Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023
3. ADOPTION DES COMPTES
4. APPROBATION DU CHANGEMENT D'UN DES LIEUX POUR LA TENUE DES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ À BAIE-SAINT-PAUL
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 264-23 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M-08, DE MODIFIER LE PLAN DE LOTISSEMENT ASSOCIÉ À LA PHASE V DU DOMAINE DE LA SEIGNEURIE, ET D'AUGMENTER LA MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE LA PHASE VI DE LA SEIGNEURIE »
6. RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES
7. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS DE L'IMMEUBLE SIS AU 278, FÉLIX-ANTOINE-SAVARD, LOT 5 439 700
8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANIMATION DE 3 KIOSQUES « DÉCOUVERTE » À LA HALTE ROUTIÈRE DES ÉBOULEMENTS PAR LE GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)
9. RÉSOLUTION POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA HALTE ROUTIÈRE ROUTE DU PORT
10. RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU MODIFIANT LA RÉSOLUTION NO 73-04-23
11. MANDAT À MOSAÏC 3D- SERVICES DE LEVÉS AÉROPORTÉS PAR SYSTÈME LiDAR
12. DEMANDE DE DON
11. REPRÉSENTATION
12. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

87-05-23 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

88-05-23 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté comme rédigé.

89-05-23 Adoption des comptes

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

GESTION JF DUFOUR INC.	180,15 \$
SIMON POTVIN NORMAND	373,00 \$
BELL CANADA	529,59 \$
BELL MOBILITÉ	144,75 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	107,62 \$
CNESST (AVIS AVC 77224507)	469,51 \$
COGÉCO	63,18 \$
DAVID VILLENEUVE, PHARMACIEN	28,72 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	45,00 \$
ÉQUIPEMENTS GMM	774,70 \$
HYDRO-QUÉBEC	6 972,38 \$
ISABELLE OUELLET (27,5 HEURES DU 19 AU 28 AVRIL 2023)	1 106,64 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	55,38 \$
MRC DE CHARLEVOIX (QUOTE-PART ÉVALUATION)	83 280,00 \$
S. DUCHESNE	28,70 \$
SONIC	27,10 \$
STAPLES	519,92 \$
VISA (ADOBE COMPTABILITÉ)	234,41 \$
VISA (HÔTEL CONGRÈS ÉVELYNE TREMBLAY)	213,01 \$
VISA (POSTE JOURNAL MARS 2023)	352,94 \$
VISA (REGISTRE FONCIER)	10,00 \$
VISA (ZOOM)	229,95 \$
	<hr/>
	95 746,65 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AREO-FEU	1 458,46 \$
BELL CANADA	192,96 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 191,00 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	302,36 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	161,60 \$
HENRI JEAN & FILS	95,41 \$
INFOPAGE	136,25 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	70,66 \$
PUROLATOR	20,74 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	61,80 \$
VISA (MACHINE À FUMÉE)	155,20 \$
WEX CANADA	176,67 \$
	<hr/>
	7 023,11 \$

VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT

9255-6463 QUÉBEC INC. (ÉQUIPEMENTS PERSONNEL VOIRIE)	6 949,06 \$
AEBI SCHMIDT CANADA INC.	8 416,32 \$
ATELIER SC CONCEPT	18,98 \$
BELL CANADA	192,96 \$
BELL MOBILITÉ	96,50 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN INC.	1 285,42 \$
F. MARTEL	613,36 \$
F.Q.M.	7 988,63 \$
FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	33,86 \$
GARAGE EDMOND BRADET	6 731,85 \$
GARAGE MÉCANIQUE J-TECH	1 660,30 \$
HENRI JEAN & FILS	12,63 \$
LES JARDINS DU CENTRE	258,69 \$
MINI EXCAVATION HDF	1 931,58 \$
MULTI SERVICES DESCHÊNES	114,98 \$
NAPA PIÈCES D'AUTO	454,19 \$

PERFORMANCE FORD	375,41 \$
PRODUITS BCM LTÉE	5 026,54 \$
PUROLATOR	41,80 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	427,33 \$
S. DUCHESNE	41,36 \$
SERVICE DE ROULEMENT SM INC.	164,40 \$
SOLUGAZ	398,17 \$
TOROMONT CAT	5 551,96 \$
UNI-SELECT (CRÉDIT ANCIENNE FACTURE)	(214,28) \$
WEX CANADA	4 291,41 \$
	52 863,41 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION

HYDRO-QUÉBEC	1 366,08 \$
LAROUCHE, LETTRAGE ET GRAVURE	594,88 \$
S.COTÉ ÉLECTRIQUE	856,57 \$
	2 817,53 \$

APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

BELL MOBILITÉ	83,26 \$
BUREAU VÉRITAS	595,00 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	9 078,32 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 076,98 \$
PUROLATOR	43,92 \$
SANI-PLUS INC.	694,26 \$
	11 571,74 \$

AQUEDUC

PRODUITS BCM LTÉE	143,07 \$
	143,07 \$

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

BELL MOBILITÉ	23,69 \$
BUREAU VÉRITAS	366,20 \$
COGÉCO	63,18 \$
PUROLATOR	9,48 \$
	462,55 \$

GESTION DES DÉCHETS

MRC DE CHARLEVOIX (QUOTES-PARTS)	64 032,25 \$
	64 032,25 \$

SPORTS, LOISIRS

BELL CANADA	203,54 \$
GARAGE EDMOND BRADET	80,48 \$
	284,02 \$

HÔTEL DE VILLE

CONSTRUCTION ÉLITE EXPERT	61 071,62 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	7 623,99 \$
HABITAT RÉFRIGÉRATION	3 909,15 \$
LES ENTREPRISES CARL TREMBLAY INC.	13 678,85 \$
PLOMBERIE O. GAUDREAU	436,91 \$
PRODUITS BCM LTÉE	812,07 \$
S. DUCHESNE	1 569,59 \$
SÉCUOR	2 065,40 \$
	91 167,58 \$

TRAVAUX TECQ

GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	69 445,06 \$
	69 445,06 \$

DÉGRILLEUR SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

F.Q.M.	301,68 \$
TETRA TECH	4 751,94 \$
	<u>5 053,62 \$</u>

DONS

ANNIE BOLDOC (REMB. NATATION LAURA GRAVEL)	47,00 \$
MAUDE BERROUARD (NAISSANCE ÉLIA TURCOTTE)	250,00 \$
NOÉMI POUPART. NATATION ADÈLE-SOLEIL BLAIS ET THÉODORE BLAIS)	118,00 \$
VISA (AL DENTE - DIANE TREMBLAY)	100,00 \$
VISA (GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT)	448,40 \$
	<u>963,40 \$</u>

REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

CAPITAL - BANQUE ROYALE DU CANADA (16048-37)	25 200,00 \$
INTÉRÊTS - BANQUE ROYALE DU CANADA (16048-37)	9 761,91 \$
INTÉRÊTS - CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX) (16048-38)	11 133,34 \$
	<u>46 095,25 \$</u>

TOTAL 447 669,24 \$

90-05-23 Approbation du changement d'un des lieux pour la tenue des séances de la cour municipale commune de la MRC de la Côte-de-Beaupré à Baie-Saint-Paul

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements est partie à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de cette entente prévoit, entre autres, que la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré siège, pour le territoire de la MRC de Charlevoix à l'Hôtel de Ville de Baie St-Paul situé au 15, rue Forget, Baie-St-Paul (Québec) G3Z 3G1;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-St-Paul doit réaménager ses locaux dans le but d'ajouter des bureaux administratifs dû à l'embauche de personnel supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-St-Paul aura des besoins grandissants pour l'utilisation de la salle du Conseil, présentement utilisée par la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle salle située à l'Aréna Luc et Marie-Claude au 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5 se veut plus moderne, fonctionnelle et plus facilement repérable par les différents intervenants de la Cour municipale, y compris les défendeurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la Loi sur les cours municipales énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale peut être effectuée par résolution approuvée par le ministre de la Justice;

CONSIDÉRANT QUE les séances de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré devront se tenir aux adresses suivantes :

CHEF-LIEU :

- 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0

LIEU ADDITIONNEL :

- 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'ACCEPTER que l'adresse du lieu où siège la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré sur le territoire de la MRC de Charlevoix soit modifiée pour le 11, rue Forget, Baie St-Paul (Québec) G3Z 1T5.
- QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, L.R.Q. c. C-72.01.

91-05-23 Adoption du règlement no 264-23 « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir la zone M-08, de modifier le plan de lotissement associé à la phase V du domaine de la Seigneurie, et d'augmenter la marge de recul avant maximale des nouvelles constructions de la phase VI de la Seigneurie »

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A -19,1) ;

ATTENDU QU'à la suite de la réception d'une demande favorable pour l'exercice d'un usage d'une boutique d'artisanat dans le village des Éboulements, la municipalité souhaite agrandir la zone M-08 de son périmètre urbain afin d'inclure le presbytère à l'intérieur de celle-ci et de permettre l'usage souhaité ;

ATTENDU QU'à la suite de l'agrandissement de la zone V-05 dans la Seigneurie des Éboulements, la municipalité souhaite mettre à jour le plan de lotissement associé à la phase V et à la zone V-05 de ce développement résidentiel afin de refléter la situation exacte ;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de modification réglementaire concernant les marges de recul avant maximale dans la phase VI de la Seigneurie des Éboulements, la municipalité a octroyé une augmentation de la marge de recul de 3 mètres additionnels à la marge prévue initiale, soit une marge maximale de 15 mètres ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 mars 2023 ;

ATTENDU QU'à la suite d'une erreur relative à l'oubli de la zone NC dans les tableaux du nouveau cadre normatif pour les zones à risque de mouvement de sol issue du ministère de la Sécurité publique, l'objet touchant cette modification dans le règlement actuel est retiré ;

ATTENDU QUE l'objet touchant la révision du tableau normatif sur les zones à risques devra être revu ultérieurement, le titre du règlement actuel est revu par rapport au premier projet et en est raccourci ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu sur ce projet de règlement lors de la présente séance du 3 avril à 20 h ;

ATTENDU QU'à la suite de cette consultation, aucun commentaire n'a été reçu et qu'ainsi, aucune modification n'a été faite pour le deuxième projet de règlement ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire, telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu, en date du 25 avril 2023, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 264-23 ;

ATTENDU QUE l'annexe 1 et l'annexe 2 font partie intégrante du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le règlement portant le n° 264-23 soit adopté ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de Charlevoix.

92-05-23 Résolution concernant l'acquisition d'un chargeur sur roues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant le numéro d'avis 2023-01, et ce, pour l'acquisition d'un chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT QUE la séance d'ouverture de soumission a eu lieu le 6 avril 2023 à 11 h 05 ;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 11 h le 6 avril 2023, à savoir :

Longus Québec (8348871 Canada Inc.	232 887.61 \$ taxes incluses
Plan d'entretien en OPTION prévu à l'article 3.13 de la partie 3 de l'appel d'offres	20 173.51 \$ taxes incluses
TOTAL :	253 061.12 \$

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera financée au moyen d'un crédit-bail d'une durée de 60 mois avec option d'achat à une valeur résiduelle d'un (1) dollar et qu'un appel d'offres est en cours via SEAO pour le taux d'intérêt du financement, lequel sera adopté lors d'une prochaine séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acquérir le chargeur sur roues pour la somme de 253 061.12 \$ selon la méthode de financement ci-dessus mentionnée.

93-05-23 Résolution autorisant la signature de l'acte de vente en faveur de la Municipalité des Éboulements de l'immeuble sis au 278, Félix-Antoine-Savard, lot 5 439 700

CONSIDÉRANT que la somme des taxes impayées sur le lot 5 439 700 s'élève à 7 874.83 \$ et que les intérêts applicables à ce jour s'élèvent à 5 650.06 \$ pour un total de 13 524.89 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de vente sous contrôle de justice a été inscrit sur le lot 5 439 700, en vertu du jugement de la Cour du Québec, daté du 3 avril 2018, et d'un avis d'exécution immobilière en faveur de la Municipalité, émis le 20 juillet 2018 et rectifié le 26 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat entre la Municipalité des Éboulements et monsieur Frédéric Chauvette, huissier de justice chargé de la vente pour et au nom de monsieur Dave Bernier, finalisée le 28 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder à la signature de l'acte de vente en faveur de la Municipalité des Éboulements de l'immeuble sis au 278, rue Félix-Antoine-Savard (lot 5 439 700) selon les modalités de la promesse d'achat ci-dessus mentionnée ;

Que le maire Pierre Tremblay et Danièle Tremblay, directrice générale et greffière- trésorière par intérim, soient autorisés à signer le contrat par support technologique avec l'Étude Larochelle et Associés, et tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

94-05-23 Résolution pour l'animation de 3 kiosques « découverte » à la halte routière de la route du Port par le Groupe Uni des Éducateurs-naturalistes et Professionnels en Environnement (GUEPE)

CONSIDÉRANT le succès à l'été 2022 lors de l'animation de 3 kiosques « Découverte » à la halte routière de la route du Port aux Éboulements

CONSIDÉRANT la demande de reconduire ces activités à l'été 2023;

CONSIDÉRANT la somme de 500 \$ requise pour la tenue de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser la somme de 500 \$ pour l'animation de 3 kiosques « Découverte » par le Groupe Uni des Éducateurs-naturalistes et Professionnels en Environnement (GUEPE).

95-05-23 Résolution pour l'aménagement paysager de la halte routière de la route du Port

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager de la halte routière de la route du Port nécessite plusieurs travaux d'entretien qui n'ont pu être exécutés au cours des dernières années (taille, découpage, plantation, etc.)

CONSIDÉRANT la soumission de Madame Clémence Desmeules pour l'exécution de ces travaux, laquelle s'élève à 6 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'accorder le contrat pour les travaux d'entretien de la halte de la route du Port à Mme Clémence Desmeules pour la saison estivale 2023.

96-05-23 Résolution pour l'acquisition des compteurs d'eau modifiant la résolution no 73-04-23

CONSIDÉRANT la résolution no 73-04-23 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023 autorisant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il avait été demandé à l'entreprise Plomberie O. Gaudreault que la lecture des compteurs d'eau puisse être effectuée à distance;

CONSIDÉRANT que la soumission initiale pour l'achat de compteurs d'eau au montant de 6 254,62 \$ était pour des compteurs d'eau dont la lecture ne peut être effectuée à distance;

CONSIDÉRANT la soumission modifiée transmise le 13 avril 2023 par l'entreprise Plomberie O. Gaudreault au montant de 8 634,58 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la Municipalité procède à l'acquisition des compteurs d'eau manquants auprès de Plomberie O. Gaudreault pour la somme de 8 634,58 \$ incluant les taxes, selon la soumission modifiée;
- **QU'**aucune autre modification ne soit apportée à la résolution 73-04-23.

97-05-23 Mandat à Mosaïc 3D – Services pour levés aéroportés par système LiDAR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer le calcul de volumétrie des gravières et sablières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De mandater la firme Mosaic 3D pour le service de levés aéroportés par système LiDAR aux fins suivantes :

- Effectuer une cartographie des 3 sites de gravières et sablières présents dans la municipalité lors d'un passage en juin, soit :
 - o Les Entreprises Jacques Dufour
 - o Frédéric Audet
 - o Benoit Tremblay, Entrepreneur général
- De défrayer la somme de 1 500 \$ par site, soit 4 500 \$ pour les 3 sites.

Représentation

Le maire et les membres du conseil font part de leur représentation au cours du mois d'avril 2023.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 55 et se termine à 21 h 15.

Certificat de crédit

Je soussignée, Danièle Tremblay, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

98-05-23 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Danièle Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim